LA MAYENNE
Le Département

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES

DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Service gestion, exploitation routes et rivière

Dossier suivi par :
Jacques SABIN
Chargé de mission rivière
✉ jacques.sabin@lamayenne.fr

V/réf. :
N/réf. :

PJ Plans

T:\DRR\SGER\Rivière\environnement\CTMA axe Mayenne\2018_03_08-Demande_compl.doc

LAVAL, le 9 mars 2018

Département de la Mayenne
Rivière la Mayenne
PLAN DE GESTION PLURIANNUEL

Demande complémentaire

Le Département de la Mayenne a sollicité l'autorisation de mise en œuvre d'un plan de gestion pluriannuel concernant les opérations de dévasement et de protection de berges.

Sur ce deuxième point, et à ce stade de la procédure, le dossier d'autorisation porte sur un linéaire de 500 m annuel dont la réalisation est facilitée par la mise en œuvre d'écourues.

Organisées à ce jour tous les 3 ans, les écourues sont programmées en septembre octobre 2018.

Le Département s'est par ailleurs engagé dans une démarche de Contrat Territorial de Milieu Aquatique (CTMA) sur la section domaniale de la rivière Mayenne.

Dans ce cadre, le bureau d'étude a réalisé un inventaire des sections de berges soumises à un risque érosif et les a classées par ordre de priorité d'intervention.

Ce diagnostic a identifié un important linéaire de berge méritant des interventions urgentes.

Les éléments de préparation du dossier des écourues, en particulier le volet budgétaire, permettraient de réaliser un linéaire plus important que les 500 m prévus initialement.

L'opportunité des écourues qui n'ont lieu que tous les trois ans (dans la configuration actuelle) conjuguée au diagnostic du CTMA nous amènent à proposer dès maintenant un linéaire plus important de protection de berges à réaliser pendant les écourues.

La mobilisation des entreprises à cette période serait par ailleurs ainsi optimisée.

Le Département propose la réalisation en 2018 d'un linéaire compris entre 500 m et 1km.

La technique retenue est celle annoncée dans le dossier d'autorisation et considérée dans l'arrêté portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du Code de l'Environnement, à savoir technique mixte d'enrochements sous la ligne d'eau et végétalisation au-dessus de la ligne d'eau.

Il est d'ores et déjà convenu que la zone sensible autour de la ligne d'eau (en situation normale) serait effectivement végétalisée, laissant ainsi la crête des enrochements à une quinzaine de centimètres sous cette ligne d'eau.

Il s'agit là en particulier de favoriser le développement du système larvaire en contact avec l'eau.

Le mode opératoire retenu en 2015 pour une opération de protection de berges sur la commune de Changé sera reconduit en 2018 (selon le schéma ci-dessous) :

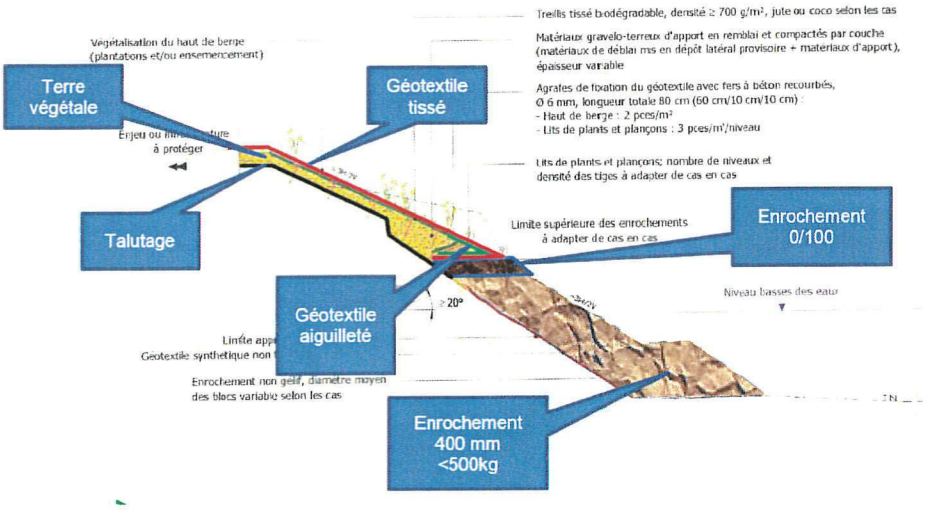

Pour 2018, le dossier de consultation d'entreprises prévoit un linéaire de 1000 m répartis en tranches fermes et conditionnelles (qui pourront être confirmées après le résultat de l'appel d'offres).

<u>Tableau de repérage des sections retenues pour 2018 (voir cartes jointes)</u>

	Commune	*Bief*	*PR Origine*	*PR Fin*	*Longueur*
TF	Martigné sur Mayenne	Corçu	10+950	11+100	150
	L'Huisserie	Persigand	44+600	44+850	250
	Menil	La Bavouze	74+860	74+960	100
			Sous-total TF		**500**
TC	Martigné sur Mayenne	Corçu	11+575	11+675	100
	Saint Sulpice	La Rongère	57+960	58+060	100
	Saint Sulpice	La Rongère	58+060	58+160	100
	L'Huisserie	Bonne	40+000	40+100	100
	L'Huisserie	Bonne	40+100	40+200	100
			Sous-total TC		**500**

Ces sections ont été identifiées dans le diagnostic CTMA et présentent un caractère d'urgence quant à la pérennité des berges. Elles seront confirmées en réalisation lors de l'abaissement des niveaux.

En année courante (hors écourues), le Département pourrait engager un programme de protection de berges dans la limite du linéaire autorisé, soit 500 m maximum, réduits en 2019 du linéaire anticipé en 2018, et des crédits votés.

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Agence technique départementale Centre

RIVIÈRE LA MAYENNE
Écourues 2018

Lot 2 : Protection de berge par technique semi-végétale

II.3-2 TRANCHE FERME
II.3-2.a - Bief de Corçu

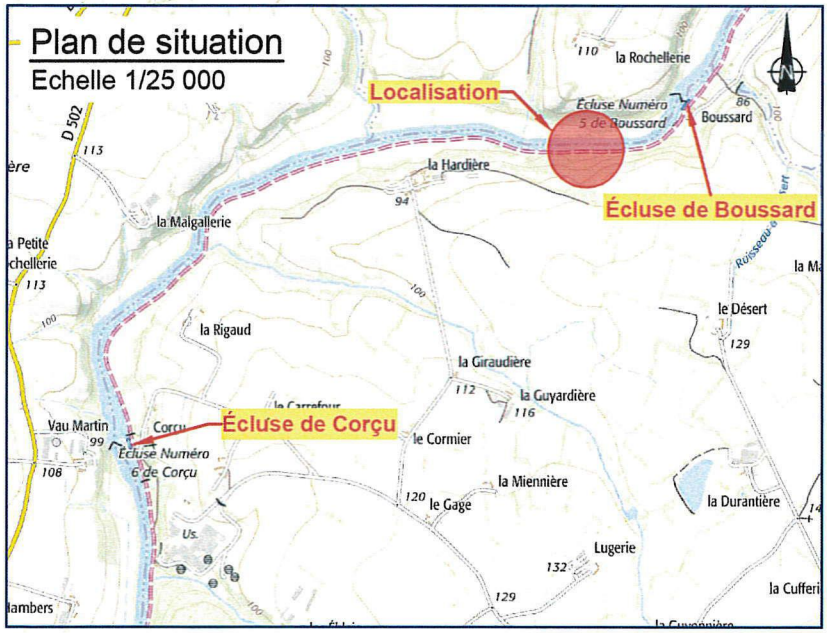

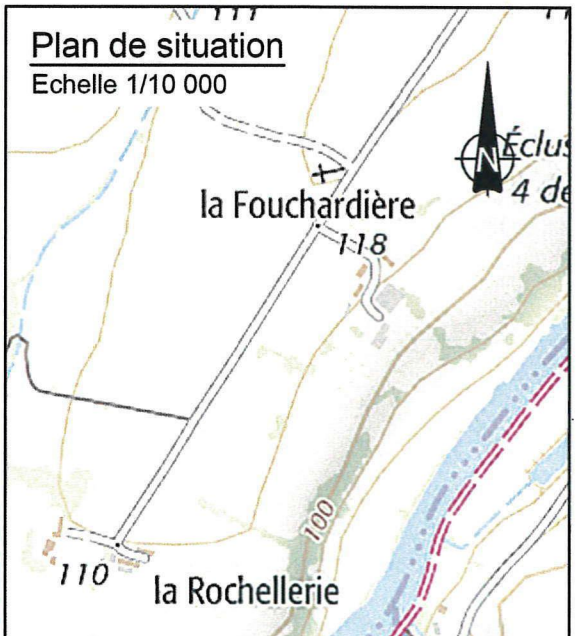

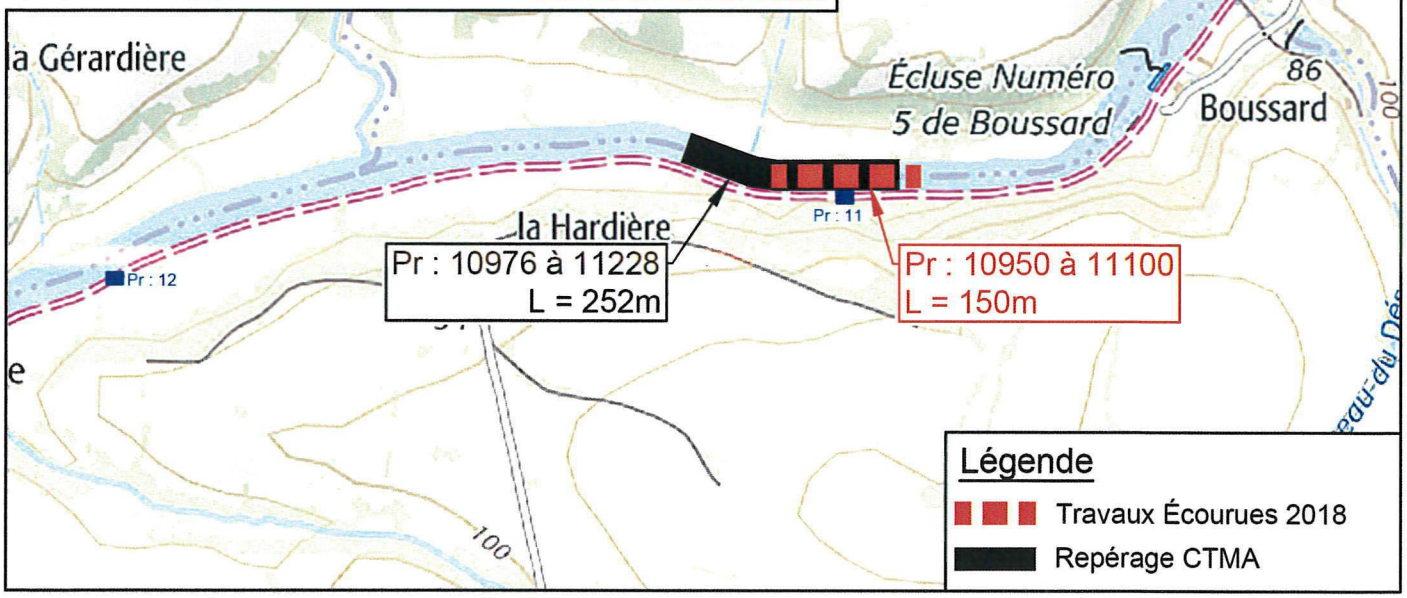

LA MAYENNE
Le Département

Présentation : TF Bief de Corçu
Dossier : T:\DRR\ATD\Centre\UVVTS\RIVIÈRE LA MAYENNE\ÉCOURUES 2018\Autocad\Technique semi-végétale\Protection des berges semi_végétale.dwg

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Agence technique départementale Centre

RIVIÈRE LA MAYENNE
Écourues 2018

Lot 2 : Protection de berge par technique semi-végétale

II.3-2 TRANCHE FERME
II.3-2.b - Bief de Persigand

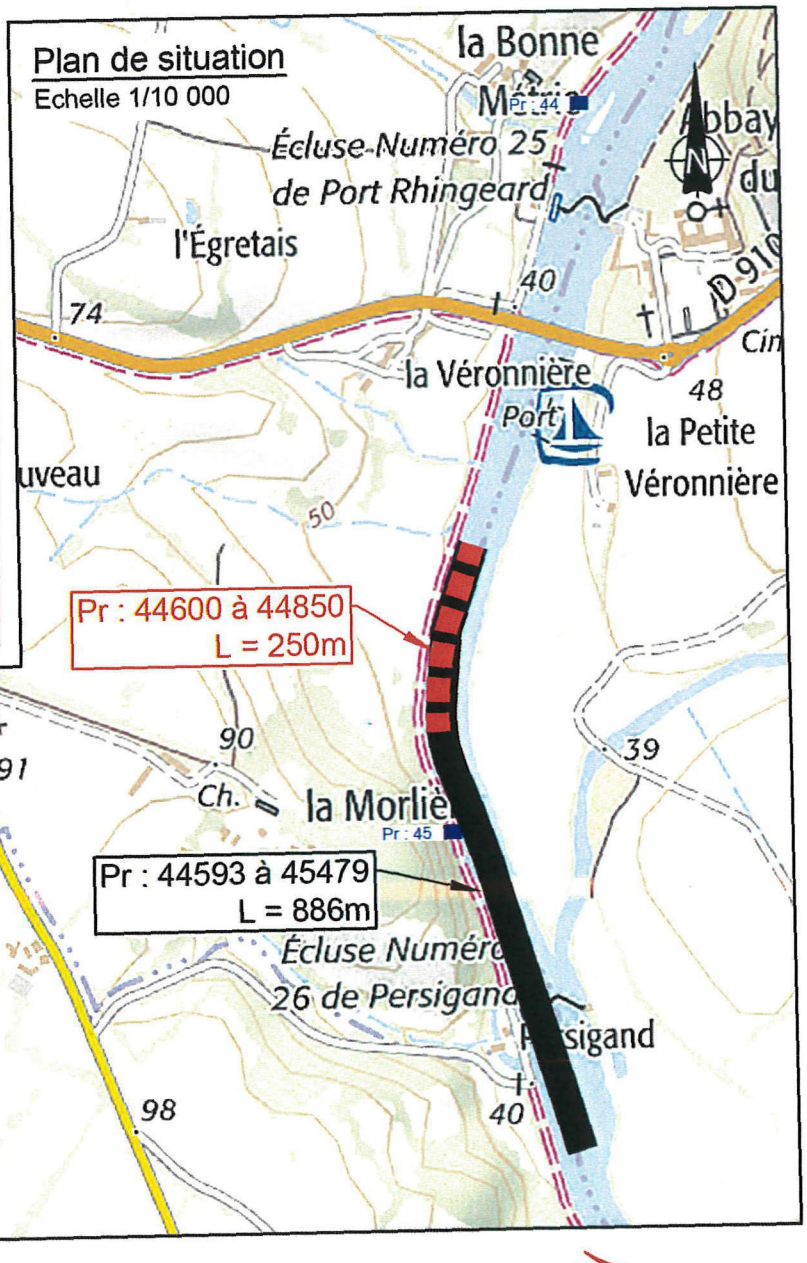

LA MAYENNE

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Agence technique départementale Centre

RIVIÈRE LA MAYENNE
Écourues 2018

Lot 2 : Protection de berge par technique semi-végétale

II.3-2 TRANCHE FERME
II.3-2.c - Bief de La Bavouze

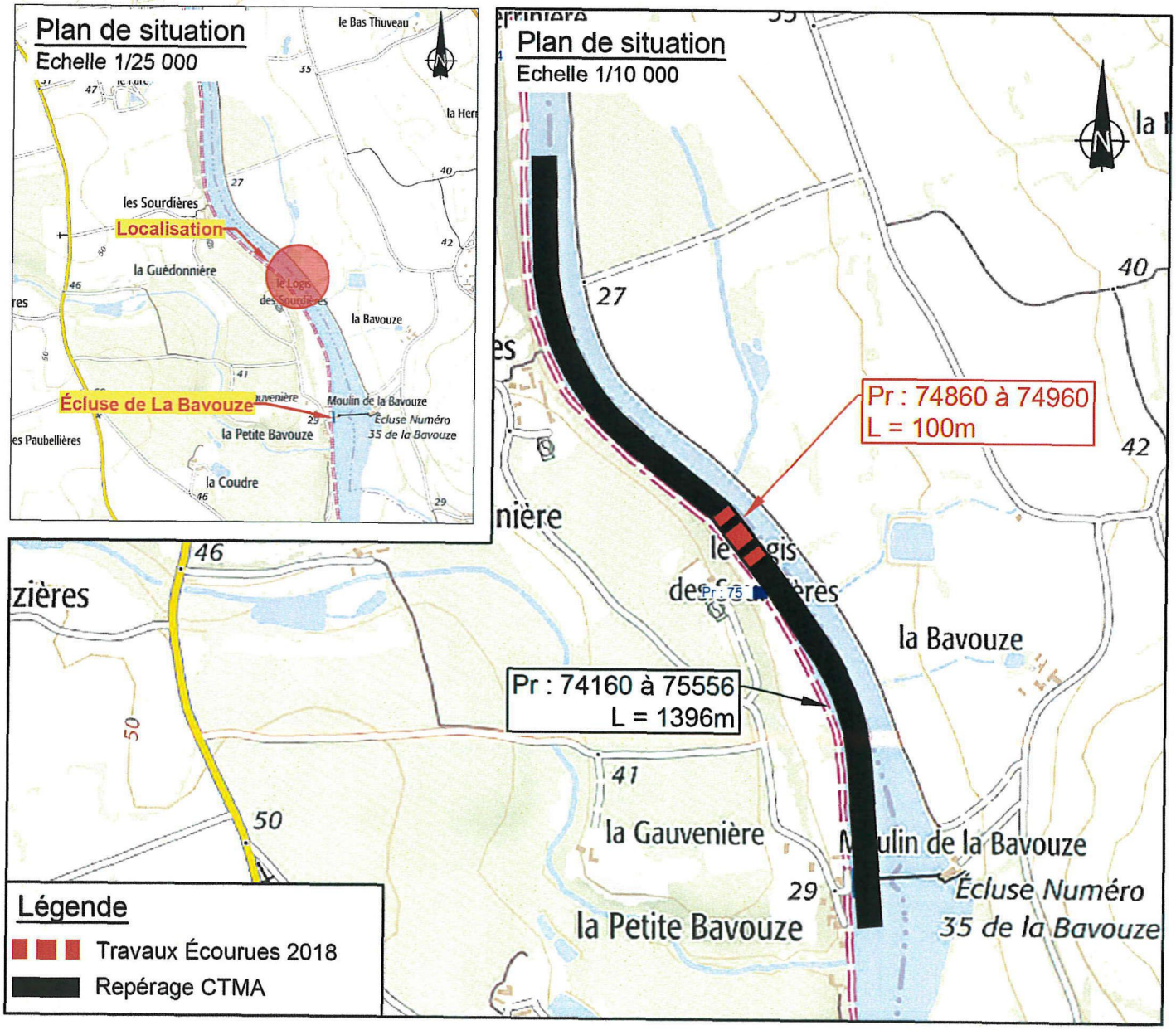

Présentation : TF Bief de La Bavouze

LA MAYENNE

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Agence technique départementale Centre

RIVIÈRE LA MAYENNE
Écourues 2018

Lot 2 : Protection de berge par technique semi-végétale

II.3-3 TRANCHE OPTIONNELLE
II.3-3.a - Bief de Corçu

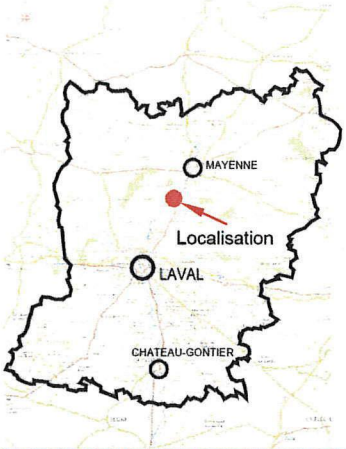

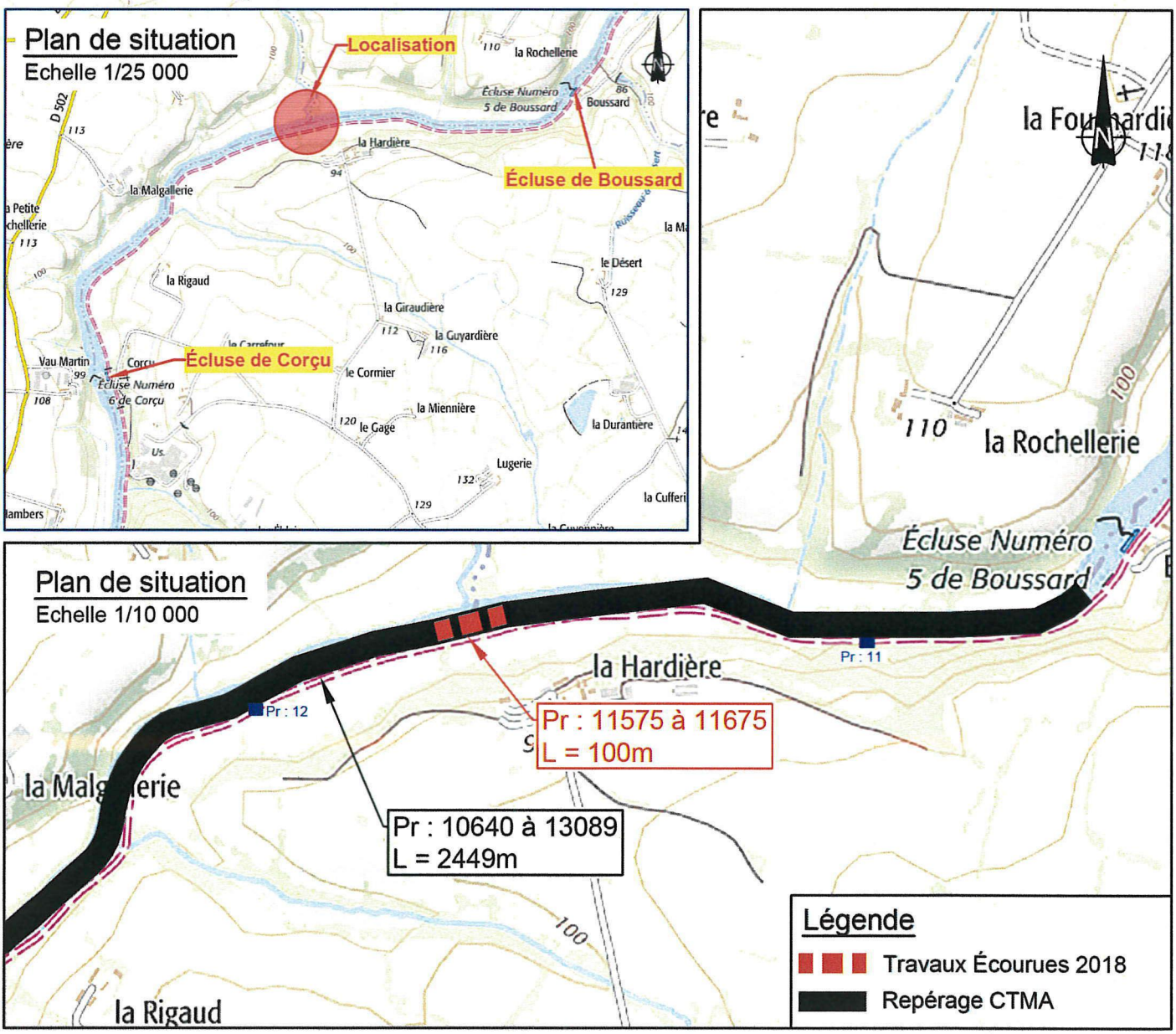

LA MAYENNE
Le Département

Présentation : TO Bief de Corçu
Dossier : T:\DRR\ATD\Centre\UV\TS\RIVIÈRE LA MAYENNE\ÉCOURUES 2018\Autocad\Technique semi-végétale\Protection des berges semi-végétale.dwg

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Agence technique départementale Centre

RIVIÈRE LA MAYENNE
Écourues 2018

Lot 2 : Protection de berge par technique semi-végétale

II.3-3 TRANCHE OPTIONNELLE
II.3-3.c - Bief de La Rongère

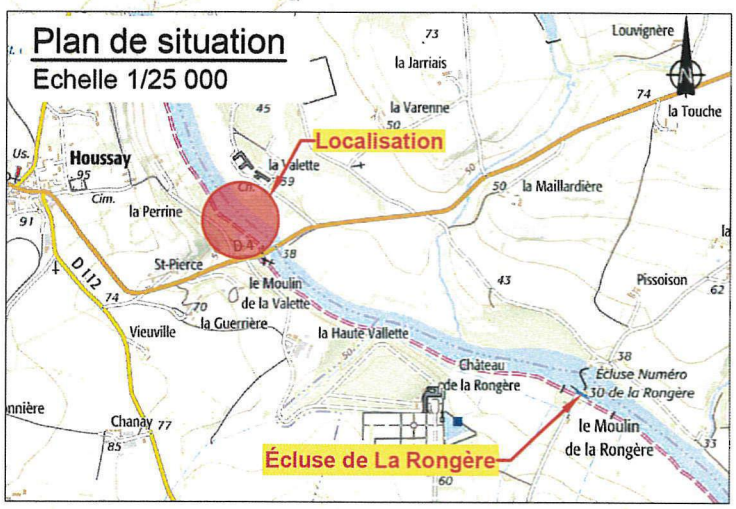

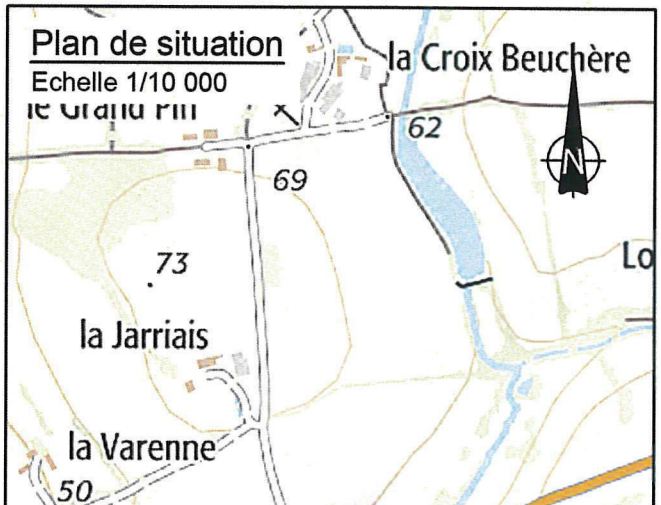

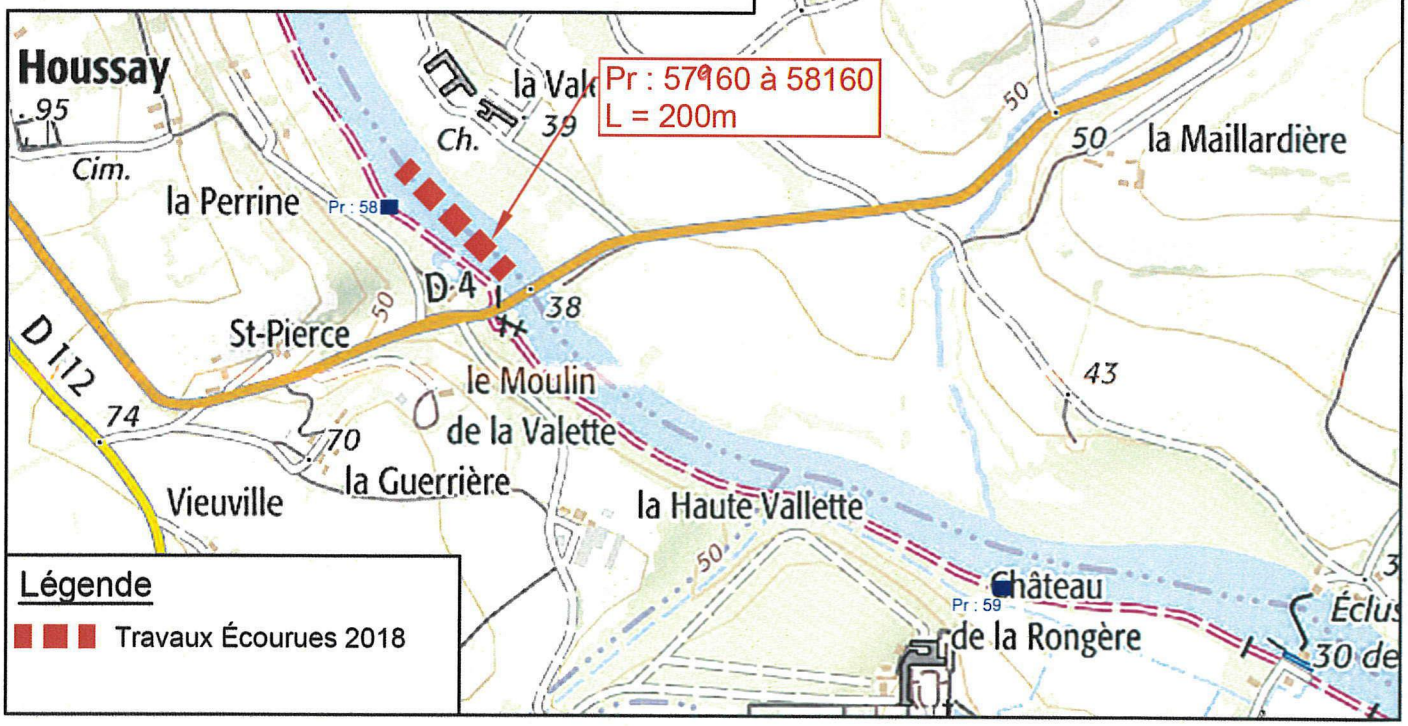

LA MAYENNE
Le Département

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES
DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Agence technique départementale Centre

RIVIÈRE LA MAYENNE
Écourues 2018

Lot 2 : Protection de berge par technique semi-végétale

II.3-3 TRANCHE OPTIONNELLE
II.3-3.b - Bief de Bonne

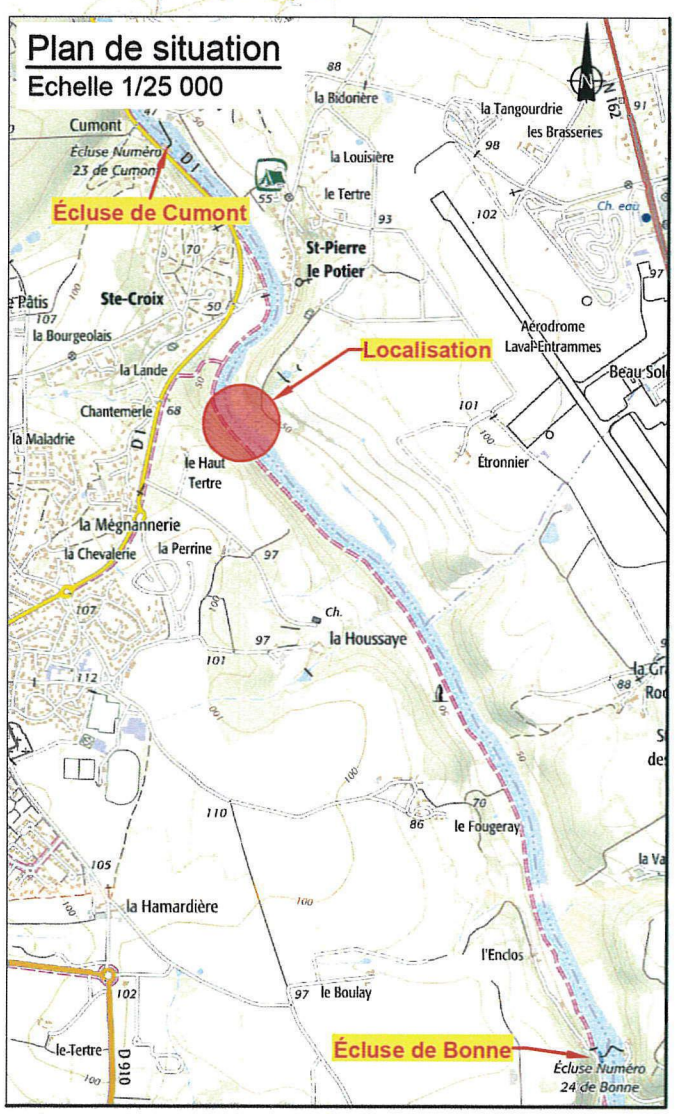

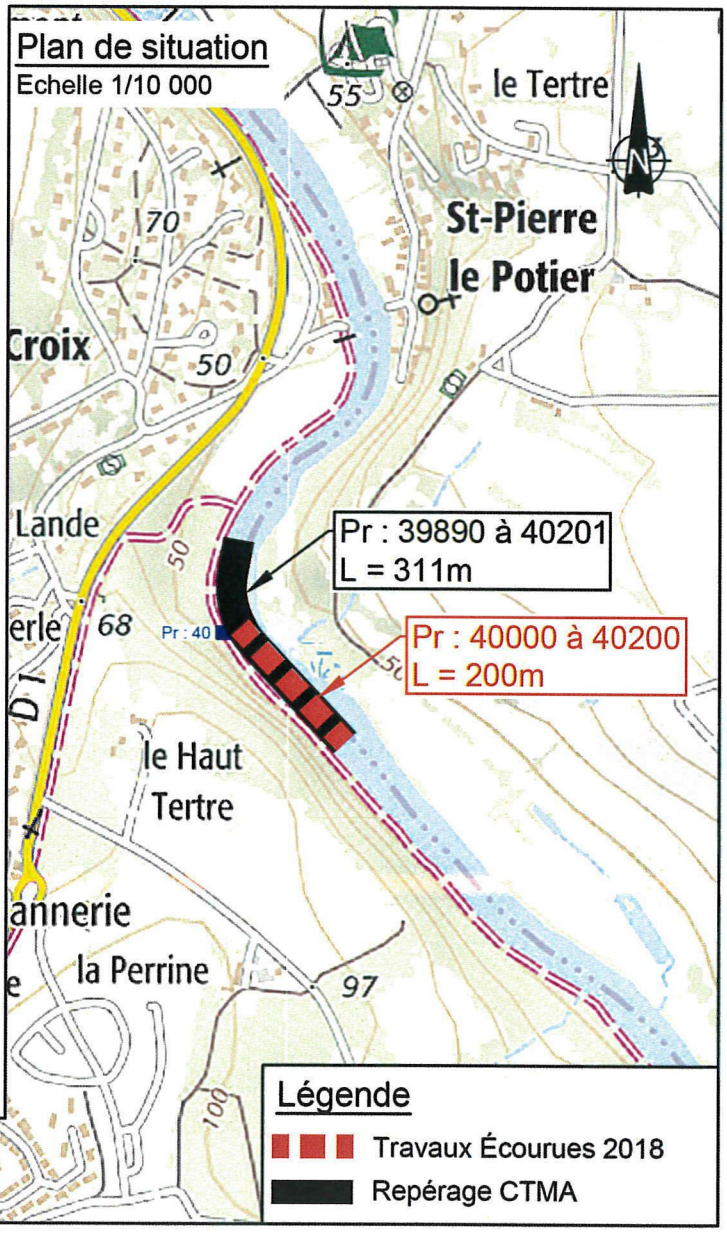

LA MAYENNE
Le Département

Présentation : TO Bief de Bonne
Dossier : T:\DRR\ATD\Centre\UV\TS\RIVIÈRE LA MAYENNE\ÉCOURUES 2018\Autocad\Technique semi-végétale\Protection des berges semi-végétale.dwg